

ficié de la pension générale de sécurité des vieillards. Dans le troisième domaine qui relève du ministère, la défense civile, il est évident que le progrès continue. Au cours de 1955, des exercices d'évacuation en masse ont été effectués, au cours desquels des postes avancés pour le traitement des victimes d'un désastre ont été établis à divers endroits du pays. A l'heure actuelle, grâce à la collaboration qui s'est manifestée aux divers échelons d'organisation, plus de 7,000 personnes ont reçu une formation dans les divers domaines de la défense civile. D'une extrémité du pays à l'autre, plus de 170,000 personnes ont accepté des tâches relatives à la défense civile, soit à plein temps, soit à titre bénévole.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social doit rencontrer ce mois-ci les ministres provinciaux de la Santé, afin de discuter la question de l'assurance-santé, pour faire suite aux entretiens qui ont eu lieu en octobre dernier, au cours de la conférence fédérale-provinciale.

Depuis douze mois, les mesures de bien-être social déjà en vigueur n'ont cessé de s'étendre. A la fin de 1955, plus de 5,300,000 enfants, appartenant à 2,250,000 familles avaient, depuis un an, bénéficié d'allocations familiales comportant des versements d'environ 378 millions de dollars.

“Les libéraux ont enrichi les femmes”, aux dires d'une coupure d'un de mes journaux préférés, le *Chronicle-Herald* d'Halifax, en date du 15 janvier 1936: En voici un extrait:

Depuis dix ans, le gouvernement libéral a confié plus d'argent aux Canadiennes qu'aucun autre gouvernement du passé, a déclaré M<sup>me</sup> C. J. Embree d'Halifax mercredi dernier.

La présidente de la Fédération nationale des femmes libérales du Canada, s'adressant à la Division d'Alberta de cette association, a affirmé “que le gouvernement libéral d'Ottawa a déposé 3,060 millions de dollars aux mains des mères canadiennes pour qu'elles l'affectent au bien-être de leurs enfants”.

Voilà ma seule citation de caractère politique. On semble la goûter.

Qu'a-t-on fait pour les anciens combattants?

Moyens de traitement—Le ministère des Affaires des anciens combattants s'est occupé, depuis la seconde guerre mondiale, d'établir une chaîne d'hôpitaux modernes et à l'épreuve du feu d'un bout du Canada à l'autre pour le traitement des anciens combattants. Au cours des deux dernières années, on a ouvert un nombre considérable de nouveaux bâtiments et mis en chantier plusieurs projets. Les principales réalisations durant cette période comprennent:

Une rénovation complète de l'hôpital Lancaster, près de Saint-Jean (N.-B.). De nouvelles salles d'opération, de nouveaux laboratoires et de nouvelles cuisines ont été aména-

gés dans cet hôpital rénové qui compte 500 lits. L'hôpital remodelé a été ouvert en mai 1954.

Un hôpital entièrement neuf a été érigé à Sainte-Foy (P.Q.) pour remplacer l'ancien,—une ancienne école,—dans la ville de Québec. C'est le premier ministre qui a inauguré cet hôpital de 325 lits au mois de mai 1954. J'y étais. C'est l'hôpital le plus moderne du Canada.

Une nouvelle aile pour les malades externes a été mise en usage à l'hôpital des anciens combattants du chemin de la Reine-Marie, à Montréal, au cours de novembre 1954.

En avril 1954, on a mis en usage un nouvel étage contenant 35 lits, dans le pavillon médical, à l'hôpital Westminster, London.

A l'hôpital Deer-Lodge, à Winnipeg, on a commencé en juin 1955, la construction de pavillons à l'épreuve du feu destinés à recevoir les 300 lits qui sont actuellement répartis entre certains édifices de bois.

En novembre 1955, le ministre des Affaires des anciens combattants a posé la pierre angulaire d'un nouveau pavillon à l'hôpital Colonel-Belcher, à Calgary. On s'attend que ce pavillon de 250 lits sera ouvert avant l'hiver prochain et prendra la place de l'ancienne maison de convalescence.

Le ministère possède actuellement et dirige 11 hôpitaux de traitements actifs, deux centres de convalescence et trois foyers d'anciens combattants, qui tous ensemble contiennent normalement 9,435 lits. En outre, le ministère a à sa disposition 588 lits dans des pavillons qui appartiennent au ministère mais qui relèvent d'hôpitaux indépendants.

Allocations aux anciens combattants—La modification faite en mars 1955 à la loi sur les allocations aux anciens combattants en augmente les taux et les plafonds. Les célibataires peuvent maintenant toucher chaque mois une somme allant jusqu'à \$60 et les personnes mariées, jusqu'à \$108. Les nouveaux plafonds sont maintenant de \$840 pour les célibataires et de \$1,440 pour les bénéficiaires mariés.

Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation)—Cette loi est entrée en vigueur en juillet 1953 et depuis lors elle a permis à 671 enfants de poursuivre leurs études. Sur ce nombre, 110 ont terminé leurs études et 464 autres les poursuivent encore. Les autres ont abandonné leurs cours de formation pour un motif quelconque.

L'honorable Hugues Lapointe n'a rien négligé pour améliorer le ministère des Affaires des anciens combattants et aider aux anciens combattants ainsi qu'à leur famille.

Je tiens à rendre hommage au ministre de la Justice ainsi qu'aux honorables sénateurs et députés qui ont fait partie du comité mixte chargé d'étudier certaines questions du droit